

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

---

Etaient Présents 53 titulaires, 2 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOYPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN,, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUE, Raymond VILLALBA, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Dominique FOIX à Daniel LACRAMPE, Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Christophe GUERY à Michel ADAM, David MIRANDE à Muriel BIOT, Elisabeth MEDARD à Pierre CASABONNE

Absents : Joseph LEES (excusé), Gérard ROSENTHAL (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Jean-Claude COUSTET (excusé), France JAUBERT-BATAILLE, Alain CAMSUSOU, Cédric PUCHEU, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT, Gérard BURS

**RAPPORT N° 33-191211-SET-**

**AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE (APGL) : MODIFICATION DE L'ADHESION**

M. AURISSET rappelle que par délibération du 10 juillet 2019, la communauté de communes a décidé de modifier son adhésion à l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL), à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en retirant le service « Voirie et Réseaux Intercommunal » auquel elle avait pu faire appel pour des compétences Eau et Assainissement.

En effet, sur le volet « Voirie et Réseaux Divers associés (VRD) », la communauté de communes bénéficie d'une mise à disposition de l'ingénierie technique de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE à raison de deux demi-journées par semaine.

Cependant, la ville d'OLORON SAINTE-MARIE qui réorganise ses services suite à plusieurs départs en retraite, a récemment fait connaître son impossibilité de répondre à toutes les sollicitations de la communauté de communes.

Avec en sus l'absence prolongée de l'agent intercommunal spécialisé en VRD, la CCHB ne dispose plus des capacités suffisantes en interne pour réaliser études et suivis de travaux dans ce domaine.

Les besoins du SICTOM sont nombreux, par exemple :

- Elaborer le cahier des charges de l'étude « économie circulaire des déchets inertes » sur le site de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de Soeix, qui bénéficie d'un financement POCTEFA,
- Assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des déchèteries de BEDOUS et Lanneretonne,
- Assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'installation des équipements de vidéo-protection et contrôle d'accès dans les déchèteries,
- Etudier un plan de circulation et accès piéton qui assure la sécurité de tous les usagers du site du PTI.

Dans ce cadre, le SICTOM pourrait dorénavant supporter la cotisation annuelle au service « Voirie et Réseaux Intercommunal » de l'APGL, de l'ordre de 3 000 €. Les crédits suffisants seraient inscrits au BP 2020 du budget annexe du SICTOM, en section de fonctionnement.

En outre, les dépenses afférentes aux prestations de l'APGL seraient valorisables dans le cadre du dossier POCTEFA susmentionné, et pourraient faire l'objet d'autres demandes de subventions.

De fait, il est proposé de requérir l'ingénierie de l'APGL et donc d'annuler la délibération susmentionnée.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** de conserver l'adhésion de la communauté de communes à l'APGL pour le service « Voirie et Réseaux Intercommunal »,
- **ANNULE** la délibération N° 01-190710-ADM relative à la modification de l'adhésion à l'APGL,
- **AUTORISE** le Président à valoriser les dépenses afférentes aux prestations de l'APGL dans les dossiers de demandes de subventions,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 11 décembre 2019

Suit la signature

Le Président

*Signé DL*

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/12/2019